

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES

chargée d'examiner les objets suivants:

Exposé des motifs et projet de décret visant à exercer le droit d'initiative du Canton au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier la loi fédérale sur le génie génétique pour prolonger d'au moins trois ans le moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture, et

Rapport de la Commission extraordinaire sur l'initiative Nicole Jufer Tissot et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une prolongation d'au moins trois ans du moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés

La commission s'est réunie le 28 avril 2009 à la Salle des Armoiries pour examiner les objets susmentionnés. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Claudine Dind, Aliette Rey-Marion, Sylvie Villa et MM. Dominique-Richard Bonny, André Delacour, Julien Glardon (en remplacement de M. Vassilis Venizelos), Frédéric Haenni, Denis-Olivier Maillefer, Pierre-Alain Mercier, Gabriel Poncet, Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président, et du rapporteur-président soussigné. MM. Michel Renaud et Vassilis Venizelos étaient excusés.

Mme Nicole Jufer Tissot, initiante, et M. Alexis Bally, président de la commission extraordinaire précitée, étaient également présents.

La séance s'est tenue en présence de M. Georges Herbez, adjoint au chef du Service de l'agriculture (SAGR). Mme Stéphanie Bedat, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures (CAE), s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la commission.

I. Introduction

En introduction, le président signale le caractère novateur de la démarche étudiée à l'occasion de cette séance de la CAE. Il rappelle la procédure particulière du traitement de cet objet et revient, à cet effet, sur les deux courriers du Conseil d'Etat, annexés à l'EMPD. Même si le projet de décret a été rédigé, in fine, par la commission extraordinaire en charge de cet objet, c'est la CAE qui est en charge de son étude et de rapporter au plénum quant à son adoption. Il propose d'entendre premièrement l'initiateur, Mme Nicole Jufer Tissot, afin qu'elle fasse part à la commission de son appréciation sur les décisions qui ont été arrêtées et afin de savoir si ces décisions satisfont le but de l'initiative. Puis, la commission entendra le président de la commission extraordinaire qui a traité de l'objet, M. Alexis Bally, pour

connaître les éléments qui ont motivés les choix de la commission.

Mme l'initiatrice confirme que le projet de décret tel que présenté répond à l'initiative et aux objectifs ayant été fixés.

Le président de la commission extraordinaire poursuit en précisant que cette initiative apportera un appui non négligeable à la proposition du département fédéral concerné qui vise justement à modifier la loi sur le génie génétique dans le sens d'une prolongation du moratoire sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture.

II. Discussion générale

Plusieurs membres s'expriment en faveur de cette initiative, mettant en avant notamment l'importance de cette question pour le Canton de Vaud qui est un des cantons agricoles les plus importants et que cette position vise une agriculture "saine", comme une "marque de fabrique" de l'agriculture vaudoise.

Quelques remarques ont été formulées sur la durée – jugée (trop) longue – de la procédure vaudoise pour le traitement de telle proposition.

Suite à une question sur les raisons ayant justifié la durée du moratoire fixée à trois ans, il est précisé que le texte est "au moins trois ans", ce qui laisse ouvert cette question.

III. Discussion sur les articles

Au chapitre 4 "Conséquences", il est précisé que le texte reproduit sous le chiffre 9 devrait en fait figurer sous le chiffre 10 "Plan directeur cantonal".

IV. Conclusions

Article 1 : adopté à l'unanimité moins une abstention.

Article 2 : adopté à l'unanimité moins une abstention.

Article 3 : adopté à l'unanimité moins une abstention.

Recommandation en vue de l'entrée en matière : adopté à l'unanimité moins une abstention.

Glion, le 29 mai 2009.

Le président :
(Signé) *Laurent Wehrli*